

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MASSERET  
Le 22 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-deux septembre**, à **vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la commune de MASSERET s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Bernard ROUX**, Maire.

Présents : **13**  
Absents : **2**

Votants : **13**

Date de convocation : **15 septembre 2022**  
Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents :

**ROUX Bernard, POUJOL Janine, LABORIE Bernard, CROCHER Claire, DECOUTY Aline, CAILLAUD Manuel, HILAIRE Laurent, MOUNIER Laurence, ROUCHON Sébastien, RESTOU Alexandre, QUENTIN Yannicka, FAURIE Emilie, LAMBERT Isabelle**

Absents excusés : **BUNISSET Jérémy, DUPETIT Mélanie**

---

**ORDRE DU JOUR :**

- Mise en place de la tarification sociale pour la cantine à 1 € sur le RPI Masseret-Salon ;
- Avenant au contrat de concession de service d'eau potable et d'assainissement collectif avec la SAUR : révision intermédiaire des prix ;
- Modification du poste d'adjoint administratif et d'adjoint d'animation territorial et mise à jour du tableau des emplois ;
- Choix des projets à inscrire sur le plan triennal 2023-2025 du Conseil Départemental ;
- Discussion sur l'organisation du repas des aînés ;
- Mise en place d'une ligne de trésorerie ;
- *Ajout : décision modificative budgétaire n°1 ;*
- *Ajout : Marché de maîtrise d'œuvre pour la maison Duvert ;*
- *Ajout : Régularisation de la délibération pour changement de nomenclature budgétaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;*
- *Ajout : Création de colonnes enterrées ;*
- Questions diverses.

Monsieur le Maire constate les membres présents, absents et représentés du conseil municipal et déclare la séance ouverte.

Madame Isabelle LAMBERT a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

**Délibération n°33/2022 : TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE SCOLAIRE : CANTINE À 1 €**

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat soutient la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum. Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines.

- L'ensemble des communes rurales éligibles à la DSR Péréquation peuvent en bénéficier,
- Les repas servis seront déclarés à l'Etat et l'aide sera de 3 € par repas facturé à 1 € ou moins par la commune,
- L'aide financière est conditionnée à la mise en place d'une tarification sociale selon trois tranches maximums et selon le quotient familial des familles,
- L'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.

Monsieur le Maire propose d'appliquer une tarification sociale à trois tranches comme suit (tarification identique sur l'ensemble du RPI Masseret – Salon-la-Tour) :

Quotient familial	Tarif	Montant de l'aide par repas
0 à 300	0,95 €	3 €
301 à 4 000	1 €	3 €
4 001 et plus	2,40 €	Pas d'aide de l'Etat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, valide la tarification proposée par M. le Maire, dit qu'elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 3 ans et autorise M. le Maire à signer la convention avec l'Etat.

**Délibération n°34/2022 : AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LA SAUR – REVISION INTERMEDIAIRE DES PRIX**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Masseret a confié à la SAUR l'exploitation de son service public de l'eau potable et d'assainissement collectif par Délégation de Service Public (DSP).

Les contrats sont dotés d'une clause de révision annuelle des différents tarifs applicables qui a pour objet de répercuter l'évolution conjoncturelle de l'inflation. Ces derniers mois ont été marqués par une hausse des prix sans précédent résultant des difficultés d'approvisionnement ou de l'inflation de certaines matières premières.

En conséquence, une révision intermédiaire des prix est proposée au 1<sup>er</sup> juillet 2022 sur la base des indices publiés au 1<sup>er</sup> juin 2022, à titre dérogatoire et exceptionnel, et pour le seul exercice 2022.

Monsieur le Maire précise que l'impact de cette révision des prix peut être résumé comme suit :

Simulation Facture EAU 2022 - 80 m3	Abonnement SAUR	Consommation SAUR - 80 m3	TOTAL Facture 80 m3 Part SAUR
<b>Facturation initiale 2022</b>	85,63 €	104,98 €	190,61 €
<b>Facturation avec révision</b>	87,71 €	107,53 €	195,24 €
	<b>Variation facture 80 m3</b>		<b>4,63 €</b>

Simulation Facture <b>ASSAINISSEMENT</b> 2022 - 80 m3	Abonnement SAUR	Consommation SAUR - 80 m3	TOTAL Facture 80 m3 Part SAUR
<b>Facturation initiale 2022</b>	30,75 €	55,34 €	86,09 €
<b>Facturation avec révision</b>	31,74 €	57,13 €	88,87 €
<b>Variation facture 80 m3</b>			<b>2,77 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **ACCEPTE** l'avenant de révision intermédiaire des prix pour les contrats de DSP pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

**Délibération n°35/2022 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF ET ADJOINT ANIMATION - AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour les besoins des services évoqués lors de la séance du 29 juin 2022 :

- le poste d'adjoint administratif, occupé par Mme Jocelyne BEVE, nécessite une augmentation du temps de travail pour **35 heures** hebdomadaires à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023** au lieu des 18 heures actuelles, afin de faire face à la charge administrative du secrétariat de mairie.
- le poste d'adjoint d'animation, occupé par Mme Sophie LASCAUX, nécessite une augmentation du temps de travail pour **11 heures 50** hebdomadaires à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2022** au lieu des 10 heures 15 actuelles, afin d'ouvrir le service de garderie scolaire 15 min plus tôt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet **d'adjoint administratif**, échelle C1 du grade de recrutement, relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des fonctionnaires territoriaux, à raison de **35 heures** hebdomadaires et à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**,
- **DIT** que cet emploi remplacera l'actuel poste d'adjoint administratif ouvert à 18 heures hebdomadaires,
- **DECIDE** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet **d'adjoint d'animation**, échelle C1 du grade de recrutement, relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des fonctionnaires territoriaux, à raison de **11 heures 50** hebdomadaires et à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2022**,
- **DIT** que cet emploi remplacera l'actuel poste d'adjoint d'animation ouvert à 10 heures 15 minutes hebdomadaires (annualisé).

**CHOIX DES PROJETS À INSCRIRE SUR LE PLAN TRIENNAL 2023-2025  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes doivent recenser les opérations à inscrire sur le prochain contrat de solidarité communale 2023 – 2025 avec le Conseil Départemental. Pour rappel, toutes les subventions départementales (à l'exception de la voirie) font l'objet d'une contractualisation triennale entre le Département et chaque collectivité.

Le Conseil Municipal, après concertation, décide de retenir les projets suivants :

Libellé opération	Montant HT du projet	Aide proposée par le CD	Année estimée de réalisation	Priorité
Création d'un second logement dans le bâtiment Duvert	130 000 €	30 000 €	2023	1
Aménagement d'une bande cyclable pour accéder au plan d'eau	45 000 €	11 250 €	2023	1
Rénovation de la salle polyvalente 1 <sup>ère</sup> tranche	200 000 €	40 000 €	2024	1
Rénovation de la salle polyvalente 2 <sup>ème</sup> tranche	251 000 €	40 000 €	2025	1
Création d'un local technique	50 000 €	12 500 €	2025	2

Monsieur le Maire rappelle que ces propositions seront soumises à un comité technique pour validation des projets avant signature du futur contrat.

### **DISCUSSION SUR L'ORGANISATION DU REPAS DES AÎNÉS**

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'arrivée du COVID et l'annulation du traditionnel repas des aînés, des colis de Noël ont été distribués en décembre 2020 et décembre 2021.

Pour l'année 2022, les élus ont décidé de laisser le choix aux personnes âgées de participer au repas qui aura lieu le samedi 3 décembre à la brasserie du plan d'eau ou de recevoir un colis comme les années précédentes. Les colis de Noël seront garnis par des artisans et commerçants de la commune.

### **Délibération n°36/2022 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une décision modificative budgétaire afin de pouvoir régler certaines dépenses d'investissement intervenues depuis le vote du budget :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2111 : opération 136 : Terrain Vacherot	7 200,00 €			
D 2158 : op. 91 : Illuminations de Noël		3 300,00 €		
D 2184 : op. 111 : matériel mobilier bureau		1 000,00 €		
D 2051 : logiciel facturation		2 900,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>7 200,00 €</b>		

#### Détail des modifications budgétaires :

- D 2158 : Achat décorations de Noël pour l'école et le grand sapin,
- D 2184 : Achat de mobilier pour la maison médicale,
- D 2051 : Acquisition et formation nouveau logiciel facturation cantine / garderie,
- D 2111 : Diminution de crédit pour équilibrer le budget, l'opération d'achat du terrain Vacherot ne sera pas réalisée.

### **Délibération n°37/2022 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, pour faire face à des besoins de trésorerie liés aux différents travaux d'investissement : rénovation maison Duvert, travaux d'eau et assainissement aux Bertranges, travaux station d'épuration et dans l'attente du versement de subventions d'investissement, la commune de Masseret doit disposer d'une ligne de trésorerie de 300 000 €.

Une consultation a été réalisée et Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne selon les conditions financières ci-après :

- ❖ **Montant** : 300 000 €
- ❖ **Durée** : 1 an
- ❖ **Taux fixe** : 1,95 %
- ❖ **Commission d'engagement** : 300 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- ✓ **DECIDE** de réaliser une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée d'un an à compter de la date de signature du contrat et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à venir.

### **Délibération n°38/2022 : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX MAISON DUVERT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n°27/2022, les entreprises ont été retenues pour réaliser les travaux de réaménagement de la maison Duvert (réfection du local commercial et création de deux logements) pour un montant total de **289 019,65 € HT**.

Il rappelle que les cabinets d'architectes NOUVEL INTERIEUR (C.DELAGE) à Uzerche et MAAD ARCHITECTES à Saint-Pantaléon-de-Larche ont été choisis afin de réaliser l'avant-projet, le dossier de travaux et le dossier de consultation des entreprises. Il propose aujourd'hui de contractualiser et de signer un marché de maîtrise d'œuvre pour le suivi de l'opération. Le prix de la prestation peut être résumée ainsi :

- Honoraires NOUVEL INTERIEUR : 14 493,73 € HT
- Honoraires MAAD ARCHITECTES : 12 506,25 € HT
- TOTAL Maîtrise d'œuvre pour le projet : **26 999,98 €**
- Taux de rémunération : **9,49 %**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- ✓ **DECIDE** de choisir les cabinets d'architectes NOUVEL INTERIEUR à Uzerche et MAAD ARCHITECTES à Saint-Pantaléon-de-Larche afin de mener à bien la maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement de la Maison Duvert, pour un montant total de **26 999,98 € HT** ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ;
- ✓ **DIT** que le coût prévisionnel définitif de l'opération est porté à 322 219,65 € HT.

**Délibération n°39/2022 : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**  
**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°29/2022 DU 29/06/2022**

Monsieur le Maire précise que le changement de nomenclature comptable n'affecte que le budget principal de la commune qui passe de la norme M14 à la norme M57. Les budgets eau et assainissement restent en nomenclature M49.

**POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

- Travaux sur les réseaux aux Bertranges : les travaux sont suspendus dans l'attente de la réalisation du forage sous la voie ferrée prévu le 11 novembre. La commune est actuellement en pourparlers avec l'entreprise Miane et Vinatier concernant le prix du forage.
- Rénovation de la maison Duvert : les marchés publics ont été signés avec toutes les entreprises et le démarrage des travaux est prévu début octobre, après le mois de préparation. La durée du chantier est estimée à environ 9 mois.
- Mise en valeur touristique de la tour : Le projet a été présenté le 15 septembre au Comité Unique de Concertation du GAL à Treignac et validé pour un montant de 30 138 € HT accompagné à 80 % par des fonds européens. Le maçon doit intervenir en novembre 2022 et l'éclairage extérieur de la tour sera réalisé avant les fêtes de fin d'année.

**CREATION DE COLONNES ENTERRES – COLLECTE DES DECHETS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIRTOM de Brive est prêt à créer de nouveaux conteneurs enterrés ou semi-enterrés dont l'implantation est prévue à côté de la maison médicale, sous le mur de l'ancienne bascule, en lieu et place des conteneurs aériens actuels.

Il est prévu l'installation de 4 colonnes :

- 1 colonne Ordures Ménagères (OM) pour sacs de 50L – capacité de 5m<sup>3</sup>
- 1 colonne papiers-journaux-magazines – capacité de 4m<sup>3</sup>
- 1 colonne verre insonorisée – capacité de 4m<sup>3</sup>
- 1 colonne déchets ménagers recyclables (emballages ...) – capacité de 5m<sup>3</sup>

Monsieur le Maire précise que la création d'un point d'apport volontaire est obligatoire sur la commune car la collecte passe à 15 jours sur tout le village. Les administrés disposeront d'un badge et chaque passage dans la colonne OM sera comptabilisé pour 50L.

Deux options s'offrent à la commune :

- L'installation de 4 colonnes semi-enterrées rondes : gratuit pris en charge par le SIRTOM
- L'installation de 4 colonnes enterrées : 6 735,95 €
- Les travaux de terrassement obligatoires sont pris en charge par le SIRTOM.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de choisir l'implantation de colonnes enterrées pour un montant de 6 735,95 €. Les travaux seront réalisés d'ici la fin d'année pour une mise en service début 2023.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ❖ Une présentation des données analytiques de fréquentation du site internet de la commune montre que 1950 internautes ont visité le nouveau site depuis son lancement, dont 58 % sur mobile.
  
- ❖ Monsieur le Maire avise avoir été sollicité par la société API TECH – lespizzasdemoniak, pour l'installation d'un distributeur de pizzas automatique sur la commune en 2023. Les élus sont favorables à cette idée, après avoir vérifié si des artisans ne sont pas déjà engagés sur cette démarche afin de privilégier les acteurs locaux. Le distributeur serait installé sur la RD920 à un emplacement qui reste à définir. La société reverserait un montant de 2 400 €/an à la commune.
  
- ❖ Monsieur le Maire informe le conseil que les enfants de la classe de CE1 iront à la piscine de Tulle avec l'école de Salon-la-Tour pendant deux semaines tous les matins au mois de décembre. La directrice de l'école recherche des accompagnateurs.
  
- ❖ Monsieur le Maire informe l'assemblée que la boucherie de Masseret va changer de gérant au mois de novembre 2022. En effet, M. Samuel LEWANDOWSKI, employé actuel de la Boucherie Limousine, va reprendre l'affaire de Christophe SENEGAS et créer sa propre société. Le bail commercial sera à revoir lors d'une prochaine séance.
  
- ❖ Enfin, Monsieur le Maire précise que Corrèze Habitat a actuellement des problèmes de financement pour engager la construction des logements adaptés. Le début du chantier est par conséquent une nouvelle fois retardé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.